



Fédération Française d'AéroModélisme

RECOMMANDATIONS POUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE COMPÉTITION EN AÉROMODÉLISME

Édition 1 - Juin 2021

Sommaire

<i>Quelles activités peuvent reprendre ?</i>	3
<i>Les activités de formation</i>	3
<i>Les manifestations.</i>	3
<i>La pratique compétitive</i>	4
<i>Comment désinfecter le matériel ?</i>	5
<i>Les Voyages</i>	6

FFAM

108 RUE SAINT-MAUR - 75011 PARIS

TÉL : 01 43 55 82 03 - FAX : 01 43 55 79 93 - FFAM@FFAM.ASSO.FR - WWW.FFAM.ASSO.FR



Le mot du médecin fédéral

Point sur la vaccination

Après un départ poussif, fin décembre en France (comme d'ailleurs dans le reste de l'Europe, excepté le Royaume-Uni qui a eu un engagement plus précoce et basé sur une plus grande utilisation du vaccin Astra Zeneca), nous avons largement accéléré le rythme de vaccination depuis début avril, après avoir priorisé les sujets les plus fragiles (EHPAD et autres).

À la date du 9 Juin, il y a eu 48 036 996 doses distribuées. Nous avons 28 310 000 personnes ayant reçu une dose.

On dénombre 14 017 162 personnes vaccinées complètement (soit 2 vaccins, schéma de base, soit un seul si Covid antérieur, soit 3 doses si terrain immunocompromis).

Ces personnes sont éligibles pour le **Pass Sanitaire** qui est valable 2 semaines après la date du dernier vaccin pratiqué en fonction du schéma adapté.

L'utilisation de l'application **TousAntiCovid** sur les smartphones va permettre de bénéficier de ce **Pass Sanitaire**, normalement uniformisé au niveau de l'UE.

Le Pass Sanitaire

À compter du 9 Juin le **Pass Sanitaire** est mis en place pour aider à un retour vers une « vie normale », tout en minimisant les risques de contamination.

Il est non obligatoire ni nécessaire pour les activités de la vie quotidienne : lieu de travail, grandes surfaces, services publics, restaurants et cinémas...

Cependant, il sera exigé dans les événements accueillants plus de 1000 personnes où un brassage de population est plus à risque sur le plan sanitaire.

Qu'est-ce que le Pass Sanitaire ?

Le **Pass Sanitaire** consiste à présenter, au format numérique **TousAntiCovid** ou papier, une preuve de non-contamination du Covid, parmi les 3 suivantes :

- ▶ 1. **L'attestation de vaccination**, à la condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.
- ▶ 2. **La preuve d'un test négatif TR-PCR ou antigénique de moins de 48h**. Tous ces tests génèrent une preuve dès la saisie par le professionnel dans la base de données SI-DEP, imprimable en direct et aussi à disposition via mail ou SMS sur le site (<https://sidep.gouv.fr>)
- ▶ 3. **Le résultat d'un test RT-PCT ou antigénique positif attestant une Covid antérieure, guérie, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.**

Roland Surugue

Références :

Protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives du Ministère :

<https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitairerepriseactivitessportives.pdf>

Déconfinement : ce qui change à partir du 9 juin : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14940>

Pass sanitaire : nécessaire à partir du 9 juin pour l'accès aux rassemblements de plus de 1 000 personnes :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14896>

Sport : ce qui est possible à partir du 9 juin : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14951>

Dans le cadre de la reprise des activités, la FFAM donne les recommandations ci-dessous à destination de ses clubs et de ses sportifs souhaitant organiser des manifestations, entraînements ou compétitions, et à y participer. Elles sont applicables depuis le 9 juin.

Une nouvelle étape prévue le 30 juin nous permettra de mettre à jour ce protocole en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Quelles activités peuvent reprendre ?

- ▶ La pratique des activités de formation, à destination des jeunes et des adultes sur l'ensemble des terrains d'aéromodélisme.
- ▶ Les stages de formation organisés en salle, sous couvert du respect des préconisations sanitaires ci-après.
- ▶ L'organisation de compétitions suivant les règles sanitaires préconisées.

Les activités de formation

Les activités de formation s'effectuent sur les terrains d'aéromodélisme en extérieur ou dans les gymnases mis à disposition des clubs par les collectivités.

Pour la pratique en gymnase, les jauges de présence mises en place par les collectivités seront respectées.

Les stages de formation organisés par les clubs dans leurs locaux sont possibles en respectant une jauge maximale. Cela concerne notamment les centres de formation ou ateliers de construction.

- ▶ **Distanciation physique** : respecter strictement une distance de 2 mètres entre chaque pratiquant.
- ▶ **Respect des gestes barrières** classiques à titre individuel : lavage des mains à l'eau et au savon et/ou utilisation d'un gel hydro-alcoolique (voir affiches). La succession des deux est à recommander.
- ▶ **Port du masque obligatoire** pendant toute la présence sur le terrain ou dans les locaux.
- ▶ **Limitation du partage** de matériel et mise en place de **désinfection** du matériel commun utilisé.
- ▶ **Utilisation du masque** en tout temps et en tout lieu.

Les manifestations

Dans le cadre de l'organisation de manifestations nous vous recommandons de suivre les mesures de la pratique compétitive déclinées ci-après.

La pratique compétitive

Les compétitions peuvent être organisées sur les terrains d'aéromodélisme ou dans les gymnases mis à disposition des clubs d'aéromodélisme par les collectivités.

⇒ **Port du masque obligatoire** pendant toute la présence sur le terrain, soit classique, soit « sport » normé et pour tout le monde (*public, organisateurs, pratiquants*).

Quelles sont les mesures recommandées ?

⇒ Registre des présences :

Un **référent covid** sera désigné pour toute la durée de la compétition, afin de garantir la sécurité et permettre d'alerter anonymement toutes les personnes présentes lors de la compétition en cas d'exposition à un risque de transmission à la Covid-19. Soit il utilisera le système de QR Code mis en place, comme alternative simple et sécurisée, via l'application **TousAntiCovid**, soit il tiendra un registre des présences.

Comment générer mon QR Code ?

1. Aller sur le site QR Code **TousAntiCovid** du gouvernement : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

2. Cliquer sur **Générer mon QR Code**

3. Choisir Type d'établissement : **Autres établissements**

Type d'Établissement

✓ -- Choisissez un type d'établissement --

Obligatoire

- Restaurant
- Restauration rapide
- Restauration d'un lieu culturel, salle des fêtes, village vacances etc.
- Débit de boisson
- Salle de sport

Optionnel

Autre établissement

4. Choisir Capacité d'accueil : **51 à 100**

Capacité d'accueil

À renseigner

- Moins de 20
- 21 à 50
- ✓ 51 à 100**
- 101 à 200

5. Cliquer sur **Télécharger le QR Code** pour obtenir le QR Code au format pdf

Télécharger le QR Code Installer mon QR Code ▾

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté Égalité Fraternité
 #TousAntiCovidSignal
 Le cahier de rappel numérique
Bienvenue sur le générateur de QR Code pour les restaurants, débits de boissons et salles de sport
 Garantir la sécurité de vos clients et leur offrir la meilleure alerte anonymement en cas d'exposition à un risque de Covid-19 dans les lieux clos. Il est une alternative simple et de rappel papier.
 Dispositif obligatoire à partir du 9 juin.
 Générer mon QR Code Foire aux questions
 Installer mon QR Code ^



- ⇒ Les **participants** doivent s'enregistrer sur le **registre** ou **scanner le QR Code**. En cas de Covid après la manifestation, prévenir l'organisateur ;
- ⇒ **Distanciation physique** : respecter un espacement entre personnes de 2 mètres (*sauf pratiques spécifiques qui sont en nombre limité*).
- ⇒ **Respect des gestes barrières** classiques à titre individuel : lavage des mains à l'eau et au savon et/ou utilisation d'un gel hydro-alcoolique (*voir affiches*). La succession des deux est à recommander.
- ⇒ **Limitation du partage** de matériel et mise en place de **désinfection** du matériel commun utilisé.
- ⇒ **Restauration et buvette** : application du protocole HCR en vigueur pour les professionnels de la restauration (*privilégier sa tenue en extérieur, des tables de 6 au maximum et un service à la table, pas de file d'attente*).
- ⇒ L'accès à la compétition est soumis à la présentation d'un **pass sanitaire*** (voir plus d'information en page 2).
*À titre exceptionnel et en dernier recours, si un participant n'est pas en mesure de présenter son pass sanitaire, un test rapide antigène Covid 19 pourra être effectué sur place par un médecin ou un pharmacien mandaté.

Quelles sont les mesures pour le public ?

Public debout

- ⇒ **Du 9 au 29 juin** aucun public debout ;
- ⇒ **À partir du 30 juin** les spectateurs debout seront admis à raison de 4m² par spectateur ;

Public assis

- ⇒ **Admission** selon une jauge déterminée par le préfet ;
- ⇒ **Présentation d'un pass sanitaire** si la jauge est supérieure à 1 000 personnes ;

Comment désinfecter le matériel ?

Les produits :

- ⇒ pour les éléments de radiocommande (émetteurs, etc...), des **lingettes de nettoyage pour informatique**, contenant de l'alcool ;
- ⇒ pour l'outillage et les modèles, soit un papier essuie-tout imprégné de **solution hydro-alcoolique (SHA)**, soit du **spray à vitre contenant de l'alcool et un savon** (type ammonium quaternaire). Moins onéreux, l'alcool ménager pourra de même être employé.

Les principes :

- ⇒ les éléments chimiques efficaces sont : les **alcools** (éthylrique et isopropylique), les **savons**, la **javel**, le tout en phase aqueuse ; l'acide acétique et le vinaigre blanc ne sont pas reconnus comme efficaces ;
- ⇒ **le temps joue un rôle** : laisser agir une SHA ou un spray alcoolique à vitre avant d'essuyer ; sur des surfaces inertes, non biologiques (bois, métal, plastique, etc...), on ne retrouve plus de virus en nombre infectant après plusieurs heures ; un modèle oublié 48 h (voire moins) ne doit plus pouvoir être contaminant ;
- ⇒ **l'exposition aux UV-A et UV-B solaires** est aussi germicide, mais après un certain temps d'exposition assez aléatoire ;
- ⇒ **l'exposition aux UV-C en dehors de toute présence humaine ou animale** est aussi une solution de désinfection stérilisation facilement utilisable et très efficace.

Les Voyages

Depuis pratiquement 16 mois il a été pratiquement impossible de voyager sans contrôle sanitaire, voire interdiction, hors France.

Ces restrictions ont réduit à zéro l'activité de compétition internationale dans notre sport.

À dater du 9 juin, et surtout du 30 juin, la porte commence à s'ouvrir.

La liberté de circulation va être progressivement rétablie pour sortir et entrer en France.

Les modalités se feront en fonction du classement, **vert**, **orange** ou **rouge** des pays. (voir la carte ci-dessous : situation au 2 juin 2021)

Pour faire simple, **les pays de l'EU, classés vert**, avec le **Pass Sanitaire** seront facilement accessibles.

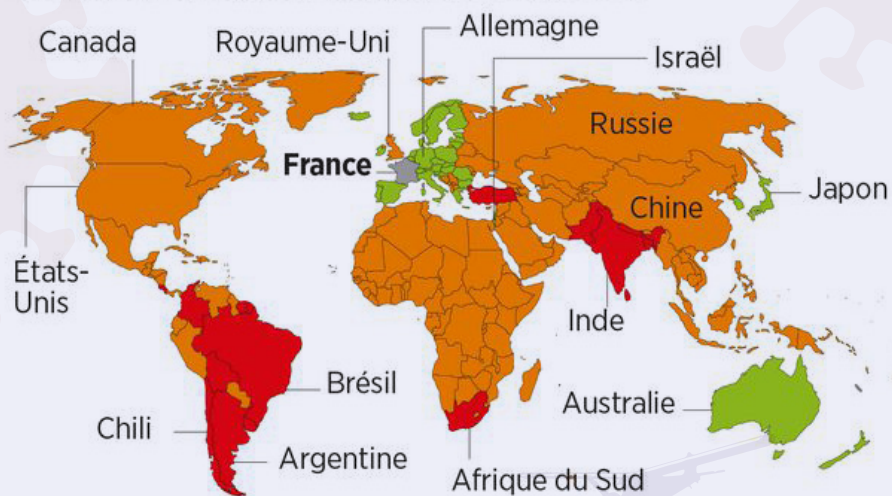
Pour **les pays classés en orange**, il reste des restrictions selon le pays concerné au départ comme au retour, avec le plus souvent exigence de tests RT-PCR en plus du **Pass Sanitaire** et aussi quarantaine. Les modalités sont à vérifier au cas par cas, pour chaque pays.

Pour **les pays classés rouge**, il y a obligation de présenter un motif impérieux pour pouvoir s'y rendre, et aussi en revenir, le **Pass Sanitaire** est le plus souvent insuffisant et les tests RT-PCR la règle ainsi qu'une quarantaine, dans les deux sens... A éviter car ce sont des pays où la circulation du virus est le plus souvent hors contrôle et avec des variants agressifs.

Circulation du virus dans le monde



Classification française des pays définie sur la base des indicateurs sanitaires, situation au 2 juin 2021



Pas de circulation active du virus, pas de variants préoccupants recensés.

Circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variants préoccupants.

Circulation active du virus, présence de variants préoccupants.

SOURCE : FRANCE DIPLOMATIE.

LP/INFOGRAPHIE. 6/6/2021.

<https://www.leparisien.fr/societe/covid-19-et-voyages-voici-les-regles-aux-frontieres-francaises-a-partir-du-9-juin-06-06-2021-ZPIPIE4W6BGINPSUSK3UDBCESM.php>

Édition 1 - Juin 2021